



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LOZÈRE

## MAIRIE DE NAUSSAC-FONTANES

Rue de l'église  
48300 NAUSSAC-FONTANES

Tél : 04 66 69 16 59 ou 04 66 69 06 41 Courriel : [naussac-fontanes.mairie@orange.fr](mailto:naussac-fontanes.mairie@orange.fr)

### Contrat de location de la salle municipale de Naussac

#### Location de la salle communale de Naussac

Mairie de Naussac-Fontanes, 8 rue de l'église 48300 NAUSSAC-FONTANES

Tél 0466691659 ou 0466690641 email [naussac-fontanes.mairie@orange.fr](mailto:naussac-fontanes.mairie@orange.fr)

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Tél..... email.....Date de naissance.....

Désire louer la salle communale de Naussac le.....

Nature de la manifestation .....

**Prix : SALLE .....€ + CUISINE..... Caution : 500 €**

Le solde sera versé au plus tard à la remise des clés. Le chèque de caution ne sera pas encaissé, hormis si des dégradations sont constatées lors de l'état des lieux de sortie.

**Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur** de la salle des fêtes affiché à l'intérieur de la salle, **et accepte le contrat de location** suivant :

- Les horaires fixés pour les états des lieux par accord entre le locataire et l'adjoint au maire devront être respectés.
- Les véhicules devront respecter le stationnement : parking devant la mairie (les chemins d'accès devront être laissés libres, ne pas stationner devant les garages).
- Il faut respecter les plates-bandes.
- Un état des lieux complet sera fait avant et après la location.
- La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice.
- Le locataire prend en charge le mobilier contenu dans la salle et **en est péuniairement responsable en cas de dégradation, casse, perte ou vol. En cas de dégradation, le maire est autorisé, après mise en demeure, à faire effectuer la remise en état aux frais du locataire responsable des désordres.**
- Les sols devront être balayés correctement. Les sanitaires seront lavés et désinfectés. Les tables et chaises devront être lavées et rangées. **En cas de non-respect, une pénalité sera facturée.**
- Tous les déchets seront mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans le grand container situé à proximité de la salle.
- Il ne faut rien fixer au mur avec clou ou punaises.
- Tout dysfonctionnement de la sonorisation ou des systèmes de réfrigération ou de chauffage devra être signalé.
- **Il est interdit de fumer dans la salle.**
- A partir de 1 heure du matin, les sonos ou autres diffuseurs de musique seront réduits. **Un limiteur de son est installé, en cas de dépassement du seuil prééglé une coupure des prises électriques de la salle s'opèrera automatiquement.**
- **En cas de perte de la clé, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange.**

Pour la remise des clés, téléphoner à Mr LAIR Didier (0687061735), la semaine précédant la location, pour fixer un rendez-vous.

Le locataire déclare avoir souscrit une assurance en responsabilité civile.

NOTA : les chèques sont à régler à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Fait à NAUSSAC le

**Signatures :**

Bon pour accord  
Le Locataire

Le maire, Brun Jean-Louis  
Par délégation l'adjoint : **LAIR Didier**